

Tableau des catégories d'âge

Annexe

adoption : CA du 26/09/2015 et BF du 26/06/2016
entrée en vigueur : 01/09/2016
validité : 2023 à 2028
secteur : Administration et animation d'équipe
remplace : Chapitre 02.04.A01-2022/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

TABLEAU DES CATEGORIES D'AGE

Saison	23/24	24/25	25/26	26/27	27/28
Vétérans né(e)s en	1983 et avant	1984 et avant	1985 et avant	1986 et avant	1987 et avant
Séniors né(e)s entre	1984* et 2005*	1985* et 2006*	1986* et 2007*	1987* et 2008*	1988* et 2009*
Juniors né(e)s en	2006 et 2007	2007 et 2008	2008 et 2009	2009 et 2010	2010 et 2011
Cadets né(e)s en	2008 et 2009	2009 et 2010	2010 et 2011	2011 et 2012	2012 et 2013
Minimes né(e)s en	2010 et 2011	2011 et 2012	2012 et 2013	2013 et 2014	2014 et 2015
Benjamins né(e)s en	2012 et 2013	2013 et 2014	2014 et 2015	2015 et 2016	2016 et 2017
Poussins né(e)s en	2014 et 2015	2015 et 2016	2016 et 2017	2017 et 2018	2018 et 2019
Minibad né(e)s en	2016 et après	2017 et après	2018 et après	2019 et après	2020 et après

* inclus

TABLEAU DES CATEGORIES DE COMPETITION DES VETERANS

Les joueurs(ses) entre 35 et 40 ans sont "**seniors**", autorisés à jouer en "**vétérans 1**"

Saison	23/24	24/25	25/26	25/26	26/27
Vétérans 1 né(e)s en	1984 à 1988	1985 à 1989	1986 à 1990	1987 à 1991	1988 à 1992
Vétérans 2 né(e)s en	1979 à 1983	1980 à 1984	1981 à 1985	1982 à 1986	1983 à 1987
Vétérans 3 né(e)s en	1974 à 1978	1975 à 1979	1976 à 1980	1977 à 1981	1978 à 1982
Vétérans 4 né(e)s en	1969 à 1973	1970 à 1974	1971 à 1975	1972 à 1976	1973 à 1977
Vétérans 5 né(e)s en	1964 à 1968	1965 à 1969	1966 à 1970	1967 à 1971	1968 à 1972
Vétérans 6 né(e)s en	1959 à 1963	1960 à 1964	1961 à 1965	1962 à 1966	1963 à 1967
Vétérans 7 né(e)s en	1954 à 1958	1955 à 1959	1956 à 1960	1957 à 1961	1958 à 1962
Vétérans 8 né(e)s en	1949 à 1953	1950 à 1954	1951 à 1955	1952 à 1956	1953 à 1957
Vétérans 9 né(e)s en	1948 et avant	1949 et avant	1950 et avant	1951 et avant	1952 et avant

Instruction

adoption : BF du 25/06/2016
entrée en vigueur : 01/09/2016
validité : permanente
secteur : Administration et animation
d'équipe
remplace : Chapitre 02.04-2022/1
nombre de pages : 1 + 1 annexe

1. DEFINITIONS

- 1.1.1. Dans toutes les compétitions nationales organisées par la Fédération, ses Ligues, ses Comités Départementaux et ses Associations, des catégories d'âge sont fixées.
- 1.1.2. Ces catégories sont les suivantes :
- Adultes :
 - Vétérans : adultes de 40 ans ou plus;
 - Seniors : adultes de moins de 40 ans, et 18 ans ou plus .
 - Jeunes :
 - Juniors : jeunes ayant moins de 19 ans et 17 ans ou plus ;
 - Cadets : jeunes ayant moins de 17 ans et 15 ans ou plus ;
 - Minimes : jeunes ayant moins de 15 ans et 13 ans ou plus ;
 - Benjamins : jeunes ayant moins de 13 ans et 11 ans ou plus ;
 - Poussins : jeunes ayant moins de 11 ans et 9 ans ou plus ;
 - Minibad: jeunes ayant moins de 9 ans.
- 1.1.3. Pour les catégories jeunes, la prise en compte des âges s'apprécie au 1er janvier qui suit immédiatement la saison en cours, à zéro heure (ex : 01/01/2025 pour la saison 2023/2024).
- 1.1.4. Pour les autres catégories, la prise en compte des âges s'apprécie au 1er janvier inclus dans la saison en cours, à zéro heure (ex : 01/01/2024 pour la saison 2023/2024).

1.2. Application

- 1.2.1. Les catégories d'âge précédemment définies s'appliquent entièrement au secteur sportif, notamment à toutes les compétitions et sélections.
- 1.2.2. Elles s'appliquent également à la détermination du montant des licences, à l'exception des Minibads pour lesquels un tarif réduit est appliqué.

2. ANNEXE

- Annexe 01 : Tableau des catégories d'âge